Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212200976-20260512-DEL_2026_48-DE

Commune de La Landec

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026 - 48

Objet : Appel à candidature pour siéger à la Commission Locale de l'eau Arguenon-Fresnaye

Le 12 mai 2026, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de La Landec s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Didier SAILLARD.

Lieu de réunion : Salle du Conseil Municipal – Mairie de La Landec

Date de convocation : jeudi 7 mai 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présent ce jour : 14 - **Absents :** 1 - **Procurations :** 1 – **Votant :** 15

Conseillers municipaux présents : Didier SAILLARD, Guy LERIBAULT, Karine BARON, Patrick SIMON, Michel CAMPION, Sylvie OGER, Sophie GALLAIS, Romain GUILLET, Lydie KERGALL, Marie-Pierre BACHOWICZ, Patrice LAFOREST, Perrine MENARD, Maxime DURAND, Jean-Luc RICHEUX.

Absents excusés : Jessica LEDOULT ayant donné pouvoir à Guy LERIBAULT.

Secrétaire de séance : Perrine MENARD

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre du Conseil Communautaire du 18 mai prochain, il sera notamment procédé à la désignation des représentants de Dinan Agglomération au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Arguenon-Fresnaye.

Il s'agit d'une instance chargée du pilotage de la démarche d'élaboration, de mise en œuvre du SAGE et de son évaluation. Ses travaux et réflexions ont vocation à encadrer l'ensemble des politiques (réglementaire et incitatives en particulier) menées sur le territoire du SAGE.

Notre commune étant couverte par ce SAGE, Dinan Agglomération a dans un premier temps sollicité les Conseillers Communautaires titulaires. Toutefois, les membres de ces CLE pouvant également être issus des Conseils Municipaux, Dinan Agglomération fait un appel à d'éventuelles candidatures parmi les élus des communes membres.

La Commune n'a pas l'obligation de désigner un représentant.

Vu la candidature de monsieur Maxime DURAND,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide de :

- **DÉSIGNER** monsieur Maxime DURAND en qualité de représentant de la Commune au sein de la Commission Local de l'eau Arguenon-Fresnaye.

La Landec, le 12 mai 2026

Pour extrait conforme.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance,
Perrine MENARD

Le Maire,
Didier SAILLARD

MAIRIE DE LA LANDEC 22560 (Côtes d'Armor)